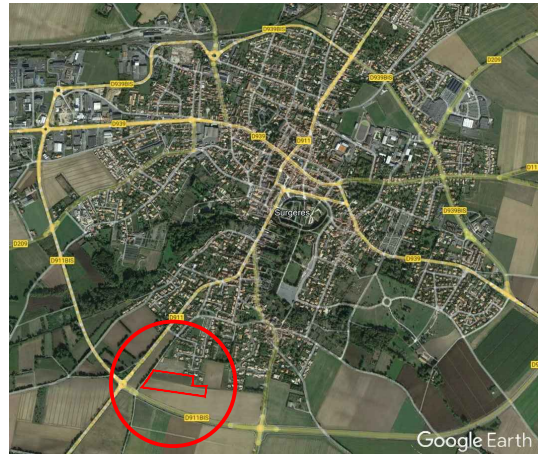


## Plan de situation



## Situation parcellaire



## Légende

- Périmètre du lotissement
- Limite tranche 1 / tranche 2
- Parcellaire
- Bordure T2 vue 0.14 m
- Bordure CR2 vue 0.00 m
- Bordure structurante PVC
- Caniveau type CC1
- Enrobé
- Béton désactivé ou similaire
- Chemin piéton calcaire stabilisé ou similaire
- Stationnement en pavés à joints enherbés
- Pelouse
- Massif arbustif
- Haie champêtre en fond de lot, plantée par l'aménageur
- Haie à planter
- Zone non aedificandi
- Arbre projeté
- Candélabre projeté
- Parking du midi fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public 6m x 5 m
- Parking du midi non fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public 6m x 5 m
- Borne nouvelle
- Borne existante



Elec Coffret électricité  
(Recolement Inéo Equans du 18/07/2023)



Regard télécom  
(Recolement Charpentier TP du 04/07/2023)



Aepo Sortie eau potable  
(Recolement CLMC du 18/07/2023)



Tabouret de branchement eaux usées  
(Recolement Charpentier TP du 04/07/2023)

Photo non contractuelle

Photo non contractuelle

0.00 Altitude terrain naturel

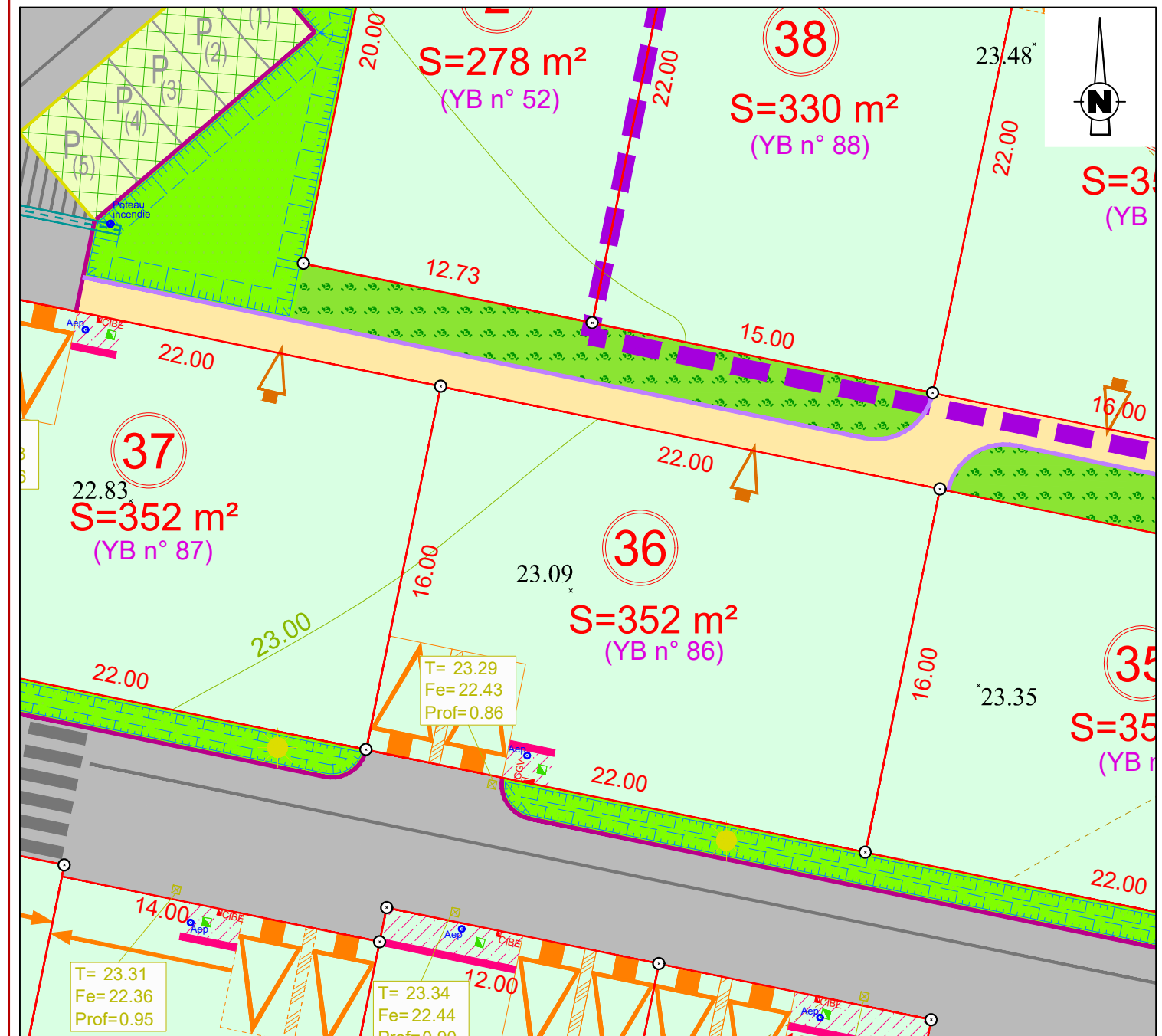
## CHARENTE-MARITIME COMMUNE DE SURGÈRES

*Lotissement "Le Pérot du Midi"*

Permis d'Aménager n° PA 017.434.22.A0006 et PA 017.434.22.A0006 M01

## PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE DÉFINITIF LOT 36

Section YB n° 86 - superficie : 352 m<sup>2</sup>



### Construction:

L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte du niveau et de la position de la voie nouvelle ainsi que des réseaux créés.

### ATTENTION



Cabinet LEGLISE MOUNTIZ Conseils

Echelle : 1/250  
(Format A3 - 297 x 420 mm)